

# SORIMAGE

siège social : 11 rue Berryer – 75008 Paris

## RAPPORT D'ACTIVITE 2016

---

Présenté par Mme Marie-Anne Ferry-Fall, Présidente, à l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2017.

### **I. Vie sociale**

---

Néant.

### **II. Perceptions et répartitions**

---

L'année 2016 a enregistré une nouvelle hausse de la rémunération pour copie privée de l'image, avec un total de perceptions de 14 675 483 € pour 12 388 616 € en 2015. Cette hausse inclut 2 266 219 € provenant d'ultimes encaissements de redevances versées à l'issue de contentieux,

#### Droits 2015

La répartition des droits 2015 s'est achevée en juin 2016, avec la signature des accords de partage entre les sociétés du Collège des auteurs et le versement de la part auteurs, représentant 6 181 679 € pour l'année.

Les éditeurs se sont, pour leur part, réparti 1 635 031 € de droits leur revenant au titre du quatrième trimestre 2015, les trois premiers trimestres ayant été déjà répartis et payés au cours de l'exercice 2015. Pour cette répartition, 25 258 €, correspondant strictement aux charges de l'exercice, ont été retenus pour les frais de gestion ; le très faible rendement des placements de la trésorerie a conduit à différer le calcul et l'affectation de produits financiers.

#### Droits 2016

A la fin de l'exercice 2016, un total de droits de 4 789 152 € ont été répartis et versés aux éditeurs, au titre des trois premiers trimestres de l'année. Les frais de gestion à retenir sur les droits de l'année, sur la base des frais réels, représentent 34 014 € ; les produits financiers à affecter s'élèvent à 30 000 €, répartis entre auteurs et éditeurs, au prorata de la durée de placement des droits perçus en attente de reversement.

Compte-tenu de ces montants, la part des éditeurs pour le quatrième trimestre s'élève à 2 539 083 €, comptabilisés en 2016 et versés début juin 2017. La part des auteurs pour l'année 2016 atteint un total de 7 343 234 €, réparti en juin 2017. Les accords de partage relatifs à cette répartition entre les sociétés du Collège des auteurs sont en cours de signature.

Les perceptions de 2017 se maintiennent à un niveau élevé, avec 5 910 000 € encaissés au 31 mai, pour 5 041 000 € en 2016 pour la même période, mais en ne prenant pas en compte les régularisations exceptionnelles. Les répartitions de la part éditeurs se poursuivent, comme chaque année, à un rythme trimestriel.

Une nouvelle étude sur les usages de copie privée a été menée et présentée par Médiamétrie en décembre 2016. Les résultats en sont utilisés pour le partage des droits 2017.

### **III. Gestion**

---

A la fin de l'exercice 2016, la situation financière de Sorimage présente un excédent de fonds propres de 2 237 €, montant constant depuis la fin de l'exercice 2014. Les retenues effectuées, chaque année, sur les droits correspondent exactement aux charges constatées sur l'exercice considéré, faisant apparaître un résultat à zéro à la clôture des comptes.

Ainsi, la retenue de 34 014 € comptabilisée en produit en 2016 correspond au total de 34 014 € de charges pour l'exercice et la situation à la fin de l'année 2016 ne présente aucun changement par rapport aux exercices précédents.